

Ville de Fleury-les-Aubrais



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU LUNDI 22 MAI 2023

Délibération n°2023\_056

### **9) Mutualisation des achats - ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le CCAS d'Orléans et les communes de la Métropole**

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux mai, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **15 mai 2023** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

#### **Présent.e.s :**

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Evelyne PIVERT, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, M. Zouhir MEDDAH, Mme Martine ROUET-DAVID, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

#### **Absent.e.s avec pouvoir :**

M. Johann FOURMONT (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Nasera BRIK (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Michel BOITIER (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Alain LEFAUCHEUX (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), M. Patrice AUBRY (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à M. Bernard MARTIN), Mme Karine PERCHERON (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à M. Hervé DUNOU)

#### **Absent.e.s sans pouvoir :**

Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

M. Edoukou BOSSON remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 21
Votants : 29

Ville de Fleury-les-Aubrais

## COMMANDE PUBLIQUE

### **9) Mutualisation des achats - ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le CCAS d'Orléans et les communes de la Métropole**

**Mme CANETTE, Maire, expose**

Le Conseil municipal, par délibération n° 17 du 21 décembre 2020, a approuvé une convention de groupement de commandes entre Orléans Métropole, le C.C.A.S d'Orléans et les communes membres de la métropole.

Dans le cadre de cette convention, Orléans Métropole propose d'assurer en 2023 la coordination du groupement pour le lancement de consultations sur plusieurs familles d'achats.

Sont concernées les familles d'achat suivantes :

- Dépannage des alarmes intrusion et des contrôles accès aux bâtiments,
- Entretien et vérification des appareils à gaz avec garantie totale et renouvellement des appareils,
- Insertion sociale et professionnelle d'habitants d'Orléans métropole durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations de nettoyage et d'entretien des espaces verts.

Après études de la spécificité des besoins de la collectivité et des volumes d'achat concernés par chacune de ces familles, il apparaît opportun pour la Ville de Fleury-les-Aubrais de mutualiser les achats.

Pour rappel, la Ville garde la possibilité de se retirer du groupement avant le lancement effectif des consultations concernées, au regard notamment des besoins réels exprimés par les services et de l'ingénierie du marché qui sera définie.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 3 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- approuve l'ajout des familles d'achat suivantes à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole :

- Dépannage des alarmes intrusion et des contrôles accès aux bâtiments
- Entretien et vérification des appareils à gaz avec garantie totale et renouvellement des appareils
- Insertion sociale et professionnelle d'habitants d'Orléans métropole durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations de nettoyage et d'entretien des espaces verts

Ville de Fleury-les-Aubrais

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

**Adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait certifié conforme.**

**Certifié exécutoire**

Reçu en préfecture le : **23 MAI 2023**

Publié le : **26 MAI 2023**

Fleury-les-Aubrais, le 23 mai 2023



Pour la Maire,  
la Directrice générale des services  
Florence FRESNAULT

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>

